

INFORMATIONS MUNICIPALES SPECIALES CORONAVIRUS

En cette période particulière mais nécessaire pour notre sécurité nous tenons à maintenir le lien avec toute la population de notre village.

A la mairie de FARBUS, nous suivons les recommandations qui ont été faites aux maires pour assurer la continuité des services publics locaux dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire. A cet égard, il y a lieu notamment de continuer de pouvoir établir dans les conditions et selon les modalités prévues par la Loi les actes d'état civil.

Je vous informe que tous les messages envoyés à la mairie sur l'adresse mairie-farbus@wanadoo.fr continuent d'être consultés en permanence par notre secrétaire de mairie. De même, l'accueil téléphonique est maintenu aux horaires habituels. En ce qui concerne l'accueil physique, il pourra être assuré pour les activités indispensables mais après prise de rendez-vous par téléphone et en respectant les gestes barrière préconisés. La secrétaire de mairie sera présente en mairie le **MERCREDI de 9 heures à 12 HEURES** et bien sûr en dehors de ces horaires si nécessité absolue.

Vos dossiers d'urbanisme (permis de construire et autorisations de travaux) peuvent être déposés dans la boîte aux lettres de la mairie et seront traités par voie dématérialisée avec les services de la C.U.A.

Au regard des mesures limitant les déplacements et regroupements de personnes, la célébration des mariages et l'enregistrement des PACS doivent être reportés sauf urgence à l'établissement du lien matrimonial (mariage in extremis).

La réservation des salles municipales ou tout changement de date de réservation déjà fixée sont suspendus jusqu'à nouvel ordre.

Vous pouvez déposer vos déchets verts le **vendredi matin de 9 heures à 12 heures** dans la benne **Parc Dudat** mais uniquement durant cette matinée, le parc étant en dehors de ce créneau fermé à tout public.

La réunion de conseil pour l'installation du maire et des adjoints prévue initialement le dimanche 22 mars a dû être annulée. La Loi a prolongé les mandats municipaux des conseils sortants jusqu'à l'entrée en fonction des conseillers élus au premier tour ; de nouvelles instructions répondant au rapport présenté par le Gouvernement au Parlement le 23 mai prochain nous parviendront ultérieurement. L'exécutif municipal sortant continuera d'exercer provisoirement son rôle.

Monsieur le Maire reste joignable à tout moment en cas d'urgence au 06.31.55.52.90

Le principal mot d'ordre pour faire face à la pandémie est simple : **restez chez vous.**

Bon courage et prenez soin de vous.

Sentiments dévoués,

Le Maire,

Henri FLAMENT.

I.P.N.S.